

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



En exercice : 10

Présents : 7

Excusés : 2

Absents : 1

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN), Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Jean-Claude THION

Maison Familiale - Attribution de la gestion pour 2027

Madame le Maire expose :

La commune de Dourbies, soucieuse de valoriser son patrimoine touristique et d'assurer la pérennité de ses équipements d'accueil, a lancé en 2025 un appel à projets visant à déléguer la gestion de la Maison Familiale, structure hôtelière située sur son territoire. Cet équipement, essentiel pour l'attractivité locale et l'accueil des visiteurs, nécessite une gestion dynamique et adaptée aux enjeux économiques et touristiques du territoire.

À l'issue d'une procédure d'analyse des candidatures, menée par une commission dédiée le 14 novembre 2025, le projet porté par M. Baptiste FRANGNE et Mme Noémie SANCH a été retenu.

Leur proposition se distingue par une vision réaliste en accord avec les objectifs de développement de la commune, un plan d'action opérationnel prévoyant un démarrage des activités en juin 2027, avec des engagements concrets en matière d'accueil et de qualité de service.

Le projet proposé prévoit un développement progressif des activités, garantissant ainsi une viabilité économique sur le moyen terme, sans mise à contribution financière directe de la collectivité.

Une convention de gestion sous la forme d'un bail commercial sera travaillée avec les preneurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la délégation de la gestion de la Maison Familiale à M. Baptiste FRANGNE et Mme Noémie SANCH, à compter de 2027, conformément au projet présenté et retenu à l'issue de la procédure de sélection.
- Charge Mme le Maire de construire la convention avec les preneurs.

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 février 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

